

ITALIEN

DIPLÔME D'UNIVERSITÉ DE LANGUE ET CULTURE

U.F.R. Langues et Communication – 4, Bd Gabriel - 21000 DIJON			
Responsable	Ambra ZORAT	Bureau 143	Tél. 03.80.39.56 ;65 Ambra.zorat@u-bourgogne.fr
Secrétariat Pédagogique	Colette SCHERRER	Bureau 156	Tél. 03.80.39.56.02 Secretariat.italien@u-bourgogne.fr
Scolarité	Karine DELASSELLE	Bureau 146	Tél. 03.80.39.56 .15 scolarité.ilce@u-bourgogne.fr Tél 03.80.39.56.74

OBJECTIFS ET DÉBOUCHÉS

Le Diplôme d'Université de langue et culture italiennes est offert aux débutants et grands débutants souhaitant obtenir un diplôme attestant leurs connaissances linguistiques en italien (niveau B1). La formation est centrée sur l'étude de la langue avant d'ouvrir sur la connaissance de la société italienne contemporaine.

Ce D.U. permet l'acquisition, à titre individuel ou pour des raisons professionnelles, d'une langue vivante. Il offre un complément de formation pour faciliter l'entrée dans la vie active ou l'évolution d'une carrière professionnelle. Il est également destiné aux étudiants que leur parcours universitaire a conduit à se tourner vers l'Italie (historiens, historiens de l'art, musicologues, spécialistes en droit international) ou à collaborer avec les chercheurs italiens par le biais d'échanges scientifiques internationaux.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Être titulaire du Baccalauréat, du DAEU ou d'un titre admis en dispense du BAC ou validation d'acquis pour s'inscrire en première année.
- Une admission directement en deuxième année peut être accordée après évaluation des titres du candidat.

Les étudiants inscrits à titre principal dans une autre filière de l'Université de Bourgogne et à titre complémentaire en 1^{ère} année de D.U., ne paieront qu'une seule inscription administrative (inscription principale).

Des droits complémentaires seront demandés pour une inscription en 2^{ème} année. Les étudiants qui ne suivent que cette formation prendront une inscription administrative annuelle.

POURSUITE D'ÉTUDES

Les étudiants validant la 1^{ère} année avec une moyenne d'au moins 12/20 pourront s'inscrire en 1^{ère} année de LEA sous réserve de maîtriser l'anglais niveau B2.

ORGANISATION ET CONTENU DES ÉTUDES

1^{re} année (tous les cours sont mutualisés avec L1-UE5 Initiation) (volume horaire : 72 heures)	
1^{er} semestre <ul style="list-style-type: none">- 12h TD Langue- 12h TP Grammaire (cours en ligne)- 12h TP Expression orale	2^e semestre <ul style="list-style-type: none">- 12h TD Langue- 12h TP Grammaire (cours en ligne)- 12h TP Expression orale

2^{ème} année (cours mutualisés L1-UE5 LV Approfondissement + L2-UE5 LV Initiation) (volume horaire : 120 heures)	
1^{er} semestre <ul style="list-style-type: none">- 12h TD Langue- 12h TP Expression orale- 12h TP Compréhension-(cours en ligne)- 12h CM Civilisation- 12h CM Culture	2^e semestre <ul style="list-style-type: none">- 12h TD Langue- 12h TP Expression orale- 12h TP Compréhension-(cours en ligne)- 12h CM Civilisation- 12h CM Culture

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

*Tous les cours de DU sont mutualisés avec des cours déjà existants
(notamment UE5 de la licence LLCER)*

1^{ère} année-semestres 1 et 2
CC écrit portant sur la grammaire et la langue (coef.2) + 1 CT oral (coef. 1)
NB : Pour les étudiants inscrits simultanément en UE5 Initiation et en DU, les notes de CC de l'UE5 seront reportées, dans la même matière , en lieu et place des notes de DU.

2^{ème} année-semestres 1 et 2	
Semestre 1	Semestre 2
CT oral Langue/Expression orale (coef.1) CT écrit à partir d'un document oral Compréhension (coef.1)	CT oral Langue/Expression orale (coef.1) CT écrit à partir d'un document oral Compréhension (coef.1) CT écrit 2h Civilisation ou Culture (tirage au sort) portant sur le programme de l'année (coef.2)
NB : Pour les étudiants inscrits simultanément en UE5 Initiation et en DU, les notes de CC de l'UE5 seront reportées, dans la même matière , en lieu et place des notes de DU.	

Les inscriptions aux examens, « inscriptions pédagogiques », distinctes des inscriptions administratives, sont obligatoires et doivent être réalisées au bureau 156 (secrétariat de scolarité).

La 1^{ère} session d'examen se déroule en deux temps : fin du 1^{er} semestre et fin du 2^e semestre. Une 2^e session est organisée en juin. Les épreuves de rattrapage porteront sur l'ensemble des cours du ou des semestres non validés.

COMPENSATION DES NOTES – CAPITALISATION DES U.E.

Une compensation s'effectue au niveau de chaque semestre. La note semestrielle est calculée à partir de la moyenne des notes des matières du semestre affectées des coefficients. Le semestre est validé si la moyenne générale des notes pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20.

L'année est validée si la moyenne générale des notes obtenues à chaque semestre est ≥ 10 . Si la moyenne générale est < 10 , seul le semestre validé est capitalisé pour les sessions suivantes.

PASSAGE DANS L'ANNEE SUPERIEURE

Pour être admis en année supérieure, l'étudiant doit avoir validé la totalité de l'année.

Un étudiant de 2^e année se verra décerner le D.U. lorsqu'il aura obtenu la 1^{ère} année **et** la 2^e année (éventuellement grâce à une compensation entre semestres pour chaque année).